

Rôle du syndic

Rôle du syndic

Le Code des professions du Québec stipule qu'au sein de chaque ordre professionnel, le syndic assume à la fois le rôle important d'enquêteur et de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions déontologiques. Il s'agit donc de l'instance auprès de qui vous renseigner sur la déontologie des professionnels de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ) et auprès de qui formuler/déposer une demande d'enquête.

Le syndic est responsable de faire enquête sur toute situation pouvant laisser croire qu'une personne usurpe le titre ou exerce une activité réservée aux seuls membres de l'OPSQ de même que sur toute situation d'inconduite professionnelle à caractère sexuel.